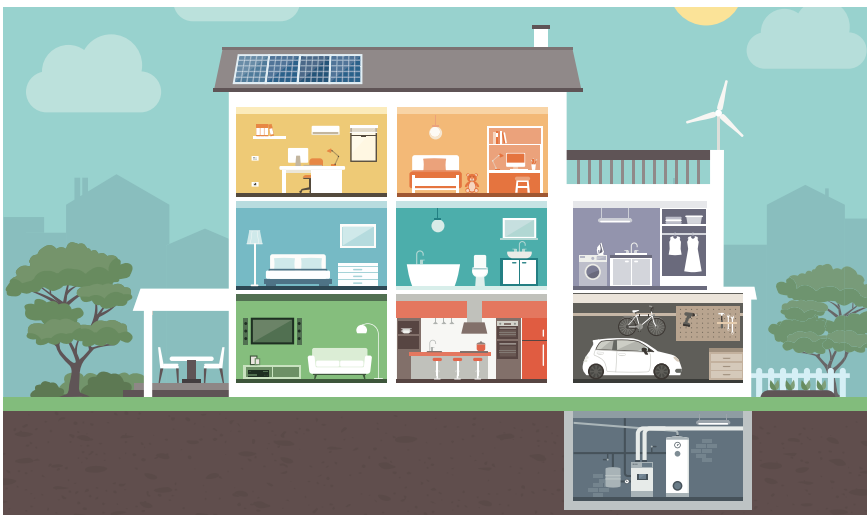


Selon les résultats du 5^e Baromètre Kidde-BVA, le taux d'équipement en détecteur de fumée des ménages français, continue de progresser à **88 %** mais masque une prise de conscience du risque d'incendie domestique encore embryonnaire.



Deux ans après l'entrée en vigueur le 8 mars 2015 de la loi Morange et Meslot, l'équipement reste davantage motivé par l'obligation légale que par une véritable prise de conscience du risque incendie.

Face à ce constat, Kidde, spécialiste de la protection incendie, en partenariat avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et Calyxis, se mobilise pour la 2^{ème} année consécutive avec l'événement ATTENTION AU FEU afin de sensibiliser les Français à la prévention du risque d'incendie domestique.



Depuis le 8 mars 2015, la loi Morange et Meslot oblige à installer "au minimum un détecteur de fumée" par logement. Le rôle d'un détecteur étant d'informer les habitants au plus tôt, au plus près des zones à risque et de sommeil, **une analyse préalable et personnalisée de son logement s'avère nécessaire afin d'adapter l'équipement de détection en fonction de la taille, de la configuration, et des comportements de ses occupants.**

Les résultats du 5^{ème} baromètre Kidde-BVA soulignent que les Français n'ont pas encore pris la mesure de ce risque ni pris l'habitude d'effectuer une analyse du risque de leur logement pour en déterminer l'équipement optimal.

Si le taux d'équipement peut sembler de prime abord satisfaisant, à 88 %, il cache une certaine méconnaissance des dangers liés à l'incendie. En effet, **60 % des personnes sondées déclarent s'équiper pour respecter la réglementation et 43 % des logements ne disposent que d'un seul détecteur.**

Un point encourageant : **42% des personnes interrogées savent qu'un détecteur de fumée doit être installé dans l'espace desservant les chambres et un autre dans la pièce à vivre principale, afin d'être averti rapidement de tout départ de feu, de jour comme de nuit.**

ANALYSER LE RISQUE DE SON LOGEMENT POUR INSTALLER LE NOMBRE DE DÉTECTEURS NÉCESSAIRES

“Installer un détecteur par logement ne suffit pas dans la plupart des cas. Il est nécessaire de procéder à une évaluation préalable du risque de son logement et ensuite d’installer un détecteur par zone de risque et dans chaque pièce où l’on dort” souligne le Commandant Rémy, animateur de la commission prévention au sein de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Les conclusions de l’analyse de risque permettent en effet de déterminer **le nombre de détecteurs nécessaires et de localiser leur emplacement optimal dans le logement.**

Une fois ceux-ci installés, il convient de les entretenir régulièrement et de vérifier leur bon fonctionnement.



Voici quelques conseils pour déterminer le nombre de détecteurs de fumée nécessaires en fonction du niveau de protection souhaité :

- **PROTECTION MINIMALE** : si un seul détecteur est installé, il doit être placé dans la pièce qui dessert les chambres. Leurs portes doivent dans ce cas rester ouvertes car, si un incendie se déclenche dans la chambre, il pourra être détecté par l’appareil installé dans le dégagement et la personne occupant cette chambre pourra être sauvée.
- **PROTECTION ADAPTÉE** : en équipant son logement de deux détecteurs, l’un dans la pièce principale, près des pièces à risque, l’autre dans la zone de sommeil, chaque détecteur peut remplir son rôle : détecter un départ d’incendie et réveiller les occupants au plus tôt.
- **PROTECTION RENFORCÉE** : il est conseillé d’installer un détecteur dans chaque chambre ainsi qu’un détecteur dans les pièces à risque :
 - Salon et salle à manger : poêle, cheminée, multiprises, zone fumeur...
 - Buanderie : lave-linge, sèche-linge, congélateur...
 - Bureau et salle de télévision : multiprises, appareils électroniques...

Contact presse

Sibylle Chabert - 04 72 18 88 88 - schabert@brainstorming.fr

ATTENTION AU FEU : DES ACTIONS POUR SENSIBILISER AU RISQUE INCENDIE

Conscients de la nécessité d’inculquer une culture de la prévention, Kidde et plusieurs partenaires de la prévention et de la protection incendie se mobilisent, avec l’opération ATTENTION AU FEU, pour sensibiliser et éduquer le grand public aux risques liés aux incendies domestiques.

Cette initiative, lancée en 2016 par Kidde, est soutenue par des professionnels référents de la prévention et de la sécurité incendie, tels que la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, Calyxis et le SDIS de la Vienne. Son ambition est de devenir un rendez-vous annuel fédérant tous les acteurs de la prévention pour promouvoir les bons comportements en matière d’incendie domestique et favoriser la bonne utilisation des détecteurs de fumée. En 2016, ATTENTION AU FEU a organisé le 1^{er} Rendez-vous de la protection incendie domestique et a lancé le guide pratique sur les détecteurs de fumée “Ma maison et mon détecteur de fumée”, qui sera prochainement téléchargeable sur son site : www.attention-au-feu.fr

Pour plus d’information sur les origines des risques d’incendie domestique, les conseils de prévention et d’évacuation et la conduite d’une analyse du risque, consultez le dossier de presse.